

MAIRIE DE GIGORS-ET-LOZERON

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15/02/2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 Février 2021 à 20h00, sous la présidence de M. David GARAYT, Maire.

Présents : DEFFAISSE Jean-Michel - DEFFAISSE Yves – GARAYT David (Pouvoir de Bruniau Séverine) — MANGOU Didier - MARTIN Béatrice – MARTIN Robert – MATT Patrick — STORPER Marc – PERRET Marion

Absent : HUSSY Damien

Secrétaire de séance : Deffaisse Jean-Michel

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14/12/2020 : adopté à l'unanimité

Délibération sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties TFPB

Le Maire rappelle que la fin de la Taxe d'Habitation (TH) pour tous (hors résidence secondaire), implique la mise en place d'un système de compensation aux communes. D'une part, la part du département dans TFPB sera perçue par les communes et d'autre part un système correcteur permettra d'ajuster la différence entre la TH qui aurait été perçue et la TFPB effectivement perçue pour assurer le même niveau de recette.

Afin de mettre en place ce système les communes doivent voter l'inclusion du taux départemental, aujourd'hui en Drôme de 15,51%, dans leur TFPB.

Du côté du contribuable, il n'y aura aucun impact financier.

Après délibération le conseil a voté à l'unanimité le passage de la TFPB de la commune de 8,2% à 23,71%.

Pacte de Gouvernance de la CCVD

Le Maire rappelle le projet de pacte de gouvernance proposé par la CCVD dans le cadre de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019. Après relecture du dit pacte incluant les remarques du conseil, vote à l'unanimité, un avis favorable sous réserve des remarques émises.

Transmission dématérialisée des résultats électoraux.

Il est proposé aux communes d'utiliser la transmission dématérialisée, dans ce contexte un titulaire et un suppléant doivent être nommés. David Garayt est déclaré titulaire et Didier Mangou suppléant.

Travaux de l'Eglise

Le Maire rappelle les réunions et les projets d'accompagnement (sur l'appel d'offre) proposés par les services de la CCVD d'une part et du CAUE d'autre part. À la vue des besoins de la commune et des éléments financiers des projets, le Maire expose son choix de poursuivre les discussions avec les services de la CCVD. Une convention sera mise en place. Lors du prochain conseil, il sera présenté et soumis à un vote, les tranches fermes et optionnelles des travaux de l'église, phase indispensable pour le démarrage du projet.

Prochaines réunions du Conseil Municipal : le Lundi 22 Mars 2021 à 20h00 et le 12 Avril 2021 à 20h00

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire Deffaisse Jean-Michel,

Le Maire, GARAYT David

